



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Le 2 juillet 2026

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les points portés à l'ordre du jour seront les suivants :

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2026
- 3) Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire
- 4) Finances :
 - a) Tarifs municipaux des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027
 - b) Participation aux dépenses du Service Jeunesse Mutualisé pour les années 2024 et 2025
 - c) Subvention aux associations pour l'année 2026
 - d) Demande de subvention pour la Résidence du Moulin
- 5) Ressources Humaines :
 - a) Recrutement d'un-e apprenti-e pour le service scolaire
- 6) Intercommunalité :
 - a) Désignation des membres des commissions communautaires et des référents
 - b) Désignation d'un représentant pour le SITC
 - c) Convention pour l'organisation des Rias 2026
- 7) Informations diverses
- 8) Questions diverses
- 9) Quart d'heure citoyen

1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Le Conseil désigne Madame BRUNOU Céline comme secrétaire de séance et Madame Véronique LE CORVAISIER, DGS, comme secrétaire auxiliaire.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 Mai 2026

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 20 mai 2026.
Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

3- Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire

a) Commande publique :

Date	Objet	Fournisseur	Montant TTC
11/05/2026	Poteaux bois pour chemins de VTT	ONF	984,60 €
02/06/2026	Toile Pergola Médiathèque	SAIL SOLUTION	3 110,00 €
03/06/2026	Nettoyage toiture Boulodrome	CARNOT NETTOYAGE	996,00 €

b) Emprunt :

Il a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt d'un montant total de 800 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 800 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : sans phase de préfinancement

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

4- Finances :

a) Tarifs municipaux des services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame Natacha BRISOUAL, Adjointe au Maire, expose :

Concernant les tarifs de Restauration Scolaire, la commune de Tréméven est inscrite dans le dispositif « Cantine à 1 € » depuis septembre 2021 et a délibéré pour le renouvellement de la convention lors de sa séance du 14 novembre 2024.

Il est rappelé que la grille des tarifs doit respecter les conditions suivantes :

- Être progressive et calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer.
- Comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €.
- Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

A l'issue de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse, il est proposé la grille suivante :

Catégorie		Tarif
Elèves	QF ≤ 700	0,85 €
	701 < QF ≤ 1 000	1,00 €
	1 001 < QF ≤ 1 100	1,20 €
	1 101 < QF ≤ 1 300	2,65 €
	QF > 1 300 (ou pas de document fourni)	2,95 €
	PAI	1,00 €
Adultes	Agents communaux et AVS	2,50 €
	Autres (enseignants, etc.)	5,20 €

Concernant les tarifs de garderie du matin et du soir, la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse, propose de les maintenir tel quel :

GARDERIE SCOLAIRE (forfait présence)	À partir de 7h15 le matin	1,25 €
	Et jusqu'à 19h le soir	Sans PAI : 2,15 €
		Avec PAI : 1,25 €
	Enfants Extérieurs, le matin	1,55 €
	Enfants Extérieurs, le soir	2,55 €
	Si dépassement horaire	5,00 €

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge de l'Education et de la Jeunesse,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Pour le service de Restauration Scolaire :

Catégorie		Tarif
Elèves	QF ≤ 700	0,85 €
	701 < QF ≤ 1 000	1,00 €
	1 001 < QF ≤ 1 100	1,20 €
	1 101 < QF ≤ 1 300	2,65 €
	QF > 1 300 (ou pas de document fourni)	2,95 €
	PAI	1,00 €
Adultes	Agents communaux et AVS	2,50 €
	Autres (enseignants, etc.)	5,20 €

Pour le service de Garderie :

GARDERIE SCOLAIRE (forfait présence)	À partir de 7h15 le matin	1,25 €
	Et jusqu'à 19h le soir	Sans PAI : 2,15 €
		Avec PAI : 1,25 €
	Enfants Extérieurs, le matin	1,55 €
	Enfants Extérieurs, le soir	2,55 €
	Si dépassement horaire	5,00 €

Vote : Unanimité

b) Participation aux dépenses du Service Jeunesse Mutualisé pour les années 2024 et 2025

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame le Maire expose :

Les communes de Locunolé, Querrien et Tréméven ont souhaité s'associer afin de disposer d'un service Animation Jeunesse à destination des jeunes de leurs communes respectives.

Pour mettre en commun ces moyens et poursuivre la gestion de ce service, il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibération en date du 20 décembre 2022, le conseil municipal a validé la convention constitutive de l'entente pour la création d'un service animation jeunesse entre les 3 communes, qui prévoit entre autres, que la participation financière soit validée par le Conseil municipal de chaque commune.

Cette convention prévoyait dans son article 6 – Dispositions financières :

- La participation de chaque commune aux dépenses d'investissement s'élève à 1/3 des dépenses d'investissement réalisées par la commune de Querrien.
- La participation aux dépenses de fonctionnement s'élève à 50% pour la commune de Querrien et 25 % pour les communes de Tréméven et Locunolé

Cet article a été modifié par avenant du 20/03/2024 de la façon suivante : « pour les années suivantes, la participation de chaque commune aux dépenses de fonctionnement s'établira au **prorata de la fréquentation de chaque commune** ».

La commune de Querrien a transmis les dépenses 2024 et 2025 et les deux bilans d'activités et de fréquentations.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - RESTE A CHARGE	Total heures présence	Heures de présence Trémévenois	Total participation Tréméven
2024	30 985.00 €	7031	910	4 010.29 €
2025	31 882.00 €	6663.5	555	2 655.44 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTE A CHARGE	Total participation Tréméven
2024	39 383.00 €	13 127.67 €
2025	16 336.00 €	5 445.33 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des dépenses transmis par la commune de Querrien,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation de la Commune de Tréméven aux dépenses 2024 du Service Jeunesse Mutualisé de la façon suivante :
 - Fonctionnement : 4 010.29 €
 - Investissement : 13 127.67 €
- **VALIDE** la participation de la Commune de Tréméven aux dépenses 2025 du Service Jeunesse Mutualisé de la façon suivante :
 - Fonctionnement : 2 655.44 €
 - Investissement : 5 445.33 €
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2026

Vote : Unanimité

c) Subventions aux associations pour l'année 2026

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame Pascale MOUILLEAU, Adjointe au Maire expose :

Le BP 2026 prévoit une ligne de 15 000 €, affectée à l'article 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Pour rappel, en 2025, **12 577 €** ont été versés aux associations :

- Associations de Tréméven : 9 505 €
- Associations extérieures : 2 680 €

La Commission Culture / Vie Locale, réunie le 29 juin 2026, et la Commission Finances / Commande Publique, du 30 juin 2026, proposent un montant de **12 297 €**, réparti de la façon suivante :

- Associations de Tréméven : 11 095 €
- Associations extérieures : 1 202 €

Les subventions se répartissent de la façon suivante :

ASSOCIATIONS TREMEVEN	MONTANT 2026
Amicale des aînés – Tréméven Accueil	150,00 €
Amicale Laïque	1 000,00 €

Anciens combattants	700,00 €
A.S.T.	2 300,00 €
Club Equilibre	500,00 €
Comédia	300,00 €
Comité de rénovation de Loc-Yvi	260,00 €
Coopérative scolaire	2 535,00 €
Judo club Trémévenois	1 000,00 €
Le Trait	200,00 €
Pétanque club	500,00 €
Société de Chasse Tréméven	200,00 €
Tréméven Moto Sport	250,00 €
VST	1 000,00 €
C'HOARI	200,00 €
TOTAL	11 095,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	MONTANT 2026
ADMR	752,00 €
Amicale du Foyer Jean Guéhenno	45,00 €
DDEN Quimperlé	40,00 €
Eaux et rivières	35,00 €
FSE Collège Villemarqué	310,00 €
MFR Elliant	5,00 €
MFR Pleyben	15,00 €
Sous total ASSOS Extérieures	1 202,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	12 297,00 €

Monsieur PRIMAT Alain souhaite que les dossiers de demande de subvention soient transmis en amont de la Commission, afin d'avoir tous les éléments pour émettre un avis et voter les montants.

Madame MOUILLEAU confirme que cela sera fait pour l'année prochaine.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjointe au Maire en charge de la Culture, la Vie Locale et la Communication,

Vu l'avis de la commission Culture, Communication et Vie Locale du 29/06/2026 et de la commission Finances du 30/06/2026,

Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au BP 2026

Vote : Unanimité (N'ont pas participé au vote de la subvention de l'association à laquelle ils appartiennent, M. QUENTEL Jean-Claude pour le Pétanque Club, M.DAVID Anthony pour la Société de Chasse, M. LE LANN Guillaume pour l'AST et Mme BRUNOU Céline pour le VST)

d) Demande de subvention pour la Résidence du Moulin

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame MOUILLEAU Pascal, Adjointe au Maire en charge de la Culture, Communication et Vie Locale, expose :

L'Association Seulement Moulin Production, domiciliée à Tréméven, organise la première édition de son projet cinématographique « La Résidence du Moulin »

Ce projet de création et de médiation culturelle se déroulera du 20 au 30 août prochain au Moulin du Fourden :

- Accompagnement de trois réalisatrices dans l'écriture
- Tournage et montage de trois courts-métrages originaux, ayant pour fil conducteur l'exploration artistique des paysages locaux et des dynamiques humaines en milieu rural.

Il s'articule autour de 3 axes :

- La valorisation du patrimoine Moulin du Fourden et les décors naturels de la commune
- Un temps fort culturel : grande restitution publique et gratuite, organisée à la Mairie de Tréméven, le dimanche 30 août à 21h45.
- Un réseau de partenaires structuré : collaboration avec l'association L'Artère à Quimperlé et le cinéma La Bobine

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 5 500 €.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjointe au Maire en charge de la Culture, la Vie Locale et la Communication,
Vu l'avis de la commission Culture, Communication et Vie Locale du 29/06/2026 et de la commission Finances du 30/06/2026,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Seulement Moulin Production, domiciliée à Tréméven, pour l'organisation de la première édition de son projet cinématographique « La Résidence du Moulin », qui se tiendra du 20 au 30 août 2026.
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au BP 2026

Vote : Unanimité

5- Ressources Humaines :

a) Recrutement d'un-e apprenti-e pour le service scolaire

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame le Maire expose :

Les collectivités ont la possibilité de recruter des apprentis.

Le dispositif est le suivant :

- Formation en alternance, combinant formation théorique dispensée en CFA et formation pratique au sein de la collectivité.
- Dispositif qualifiant et diplômant.
- L'apprenti est lié à la collectivité par un contrat de travail (de droit privé) à durée déterminée de 1 à 3 ans

Depuis 5 ans, la commune recrute des apprentis auprès du service Scolaire dans le cadre d'une préparation au CAP AEPE (assistant éducatif de la Petite Enfance).

Pour la rentrée prochaine, il est envisagé le recrutement d'un apprenti en CAP AEPE (assistant éducatif de la Petite Enfance) dont le contrat serait d'un an. Son affectation serait auprès de la classe bilingue enfantine (TPS / PS / MS / GS).

La rémunération de cet apprenti serait de 51 % du SMIC (2ème année CAP) et exonérée des charges sociales, à l'exception des cotisations Accident du travail pour l'employeur.

Le coût mensuel du poste est estimé à 968,02 € et le coût annuel à 11 616.24 €.

A cette rémunération, il faut ajouter le versement mensuel de 20 points de NBI supplémentaires, soit un coût mensuel supplémentaire estimé à 142 € et un coût annuel estimé à 1 705 €

Enfin, les coûts pédagogiques seraient de 5 200 € environ.
Le coût total de ce recrutement est donc estimé à 18 520 €.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le recrutement d'un apprenti au service Education pour l'année scolaire 2026-2027
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026.

Vote : Unanimité

6- Intercommunalité :

a) Désignation des membres des commissions communautaires et des référents

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé la création de 7 commissions thématiques intercommunales :

- Finances
- Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)
- Cycles de l'eau (Grand cycle, eau et assainissement)
- Solidarités (enfance jeunesse sport, initiatives sociales et santé)
- Culture et Pays d'Art et d'Histoire
- Environnement (déchets, environnement, énergie, Plan climat, alimentation)

- Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi)

Conformément au règlement intérieur en vigueur, chaque commission comprendra des membres titulaires désignés au sein du conseil communautaire ou des conseils municipaux. Chaque commune pourra être représentée par 2 élu-es maximum par commission, les Vice-président-es n'étant pas comptabilisé-es dans ce quota.

Afin de permettre à l'ensemble des élu-es du territoire de mieux appréhender les compétences et missions de chaque commission, des réunions de découverte ont été organisées pour chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis les candidatures présentées,

Après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les commission communautaires :

Commission	Membres
Finances	François SCELO Natacha BRISHOUAL
Aménagement (Mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)	Pascal GEHANNIN Muriel LE GUILLOUX
Cycle de l'Eau (grand cycle, eau et assainissement)	Florent FEVRIER Roland HELOU
Culture – Pays d'Art et d'Histoire	Pascale MOUILLEAU Solène LE ROUX
Solidarité (Enfance, Jeunesse et Sport, initiatives sociales et Santé)	Natacha BRISHOUAL Dominique KERVEADOU
Attractivité (Tourisme, Commerce, Développement Economique, Emploi)	Céline BRUNOU Alain PRIMAT
Environnement (Déchets, Environnement, Energie, Plan Climat, Alimentation)	Anthony DAVID Guillaume LE LANN

Vote : Unanimité

b) Désignation d'un représentant pour le SITC

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame le Maire expose :

Par arrêté du Préfet du Finistère en date du 15/09/2016, la fusion du Syndicat Intercommunal de Travaux communaux avec Quimperlé communauté a été actée à compter du 1er janvier 2017.

Le Service Intercommunal de Travaux Communaux et Communautaires (SITC) est habilité à effectuer tous travaux de voirie, les réseaux divers, les petits travaux de maçonnerie que les communes et la communauté lui confient.

15 communes sont ainsi adhérentes au service commun : Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan Sur Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec Sur Bélon, Tréméven, Bannalec, Saint Thurien, ainsi que Quimperlé communauté.

Il convient de nommer deux élus maximum, pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis les candidatures présentées,

Après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour représenter la Commune auprès du SITC :

- M. Anthony DAVID
- M. Roland HELOU

Vote : Unanimité

c) Convention pour l'organisation des Rias 2026

(Visé par la Préfecture le 09/07/2026 – Publication numérique le 15/07/2026 - Affiché en mairie le 15/07/2026)

Madame MOUILLEAU Pascal, Adjointe au Maire en charge de la Culture, Communication et Vie Locale, expose :

Le Festival des Rias se tiendra du mercredi 26/08 au samedi 29/08/2026.

Pour l'édition 2026, les communes traversées sont les suivantes : Scaër, Tréméven, Baye, Clohars-Carnoët, Saint-Thurien, Riec-sur-Bélon, Quimperlé, Guilligomarc'h.

Pour organiser au mieux cet évènement, il est prévu une convention tripartite, entre Le Fourneau, Quimperlé Co et chacune des Communes.

Pour les communes, il s'agit de :

- Mettre à disposition des lieux d'accueil
- De prévoir le soutien des Services Techniques
- La location de WC mobile
- L'installation / désinstallation de la signalétique fournie par les organisateurs du Festival

Sur Tréméven, 3 spectacles seront organisés les 26 et 27/08. La convivialité sera assurée par les associations de la Commune.

Madame Muriel LE GUILLOUX demande quel sera le niveau d'implication des Services Techniques dans l'organisation des Rias sur la commune.

Ils seront sollicités pour la sécurisation des lieux, la fourniture d'électricité et le montage / démontage des stands.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la convention de partenariat pour le Festival des Rias 2026
- **DESIGNE** Mme Pascale MOUILLEAU comme élue référente pour l'ensemble du Festival
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention

Vote : Unanimité

7 – Informations diverses :

a) CCID

Par délibération n° 2026-16 en date du 20/05/2026, le conseil municipal a établi la liste de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

La Directrice départementale des finances publiques a désigné comme membres de la CCID, les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BRISHOUAL Sébastien	DENIC Erwan
LE BOULLEC Philippe	CUDON Françoise
SALIC Angeline	NICOLAS Philippe
GLOANEC Michelle	CAUDAN Chantal
LAFOSSSE Annick	NAOUR Joël
LE GOFF Thierry	MARINO Fabrice
PERRON Françoise	TERAI Amélie
CUDON Juliette	GOUY Béatrice

Ces personnes vont en être informées par courrier.

b) Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il appartient au préfet d'instituer à nouveau dans chaque commune, par arrêté préfectoral, la commission de contrôle des listes électorales prévue à l'article L.19 du code électoral.

Cette commission est composée de 5 membres, 3 issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix et 2 issus de la deuxième liste.

Les noms proposés par Madame le Maire sont :

- Dominique DERRIEN
- Annie AUFFRET
- François SCELO
- Muriel LE GUILLOUX
- Alain PRIMAT

c) Elections sénatoriales

Par arrêté du 12 juin 2026, le Préfet du Finistère a établi le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département du Finistère.

Pour la commune de Tréméven, sont bien inscrits :

Délégués :

- Roland HELOU
- Dominique KERVEADOU
- Dominique DERRIEN
- Muriel LE GUILLOUX
- François SCELO

Suppléants :

- Pascale MOUILLEAU
- Florent FEVRIER
- Cathy PRAT

d) Règlement Intérieur

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'adoption du règlement Intérieur sera inscrite à l'ordre du jour de la séance de rentrée en septembre.

Un exemplaire de l'actuel Règlement Intérieur est transmis en pièce-jointe.

8 - Questions diverses

Monsieur Alain PRIMAT interroge sur la présence de pneus entreposés le long d'un chemin dans le secteur du Fourden / Kergoat.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de dispositifs pour les récolter, ni de solution pour les recycler.

9 - Quart d'heure citoyen

Monsieur GROGNET demande si des démarches ont été effectuées pour la mise en place de dispositifs de démocratie participative.

Madame le Maire annonce qu'une Rencontre Citoyenne sera organisée à l'Automne sur la Sécurité Routière. D'autres rencontres pourront avoir lieu sur d'autres thématiques.

La séance est levée à 19 heures 10.

Fait à Tréméven, le 9 juillet 2026

La Secrétaire de séance
Céline BRUNOU



Aurélien FOUCHER
Maire de Tréméven
Présidente de la séance

